



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

L'inscription au concours et la transmission des documents peut s'effectuer désormais entièrement en ligne.

*Nous vous invitons - **avant de commencer votre inscription** - à **consulter la FAQ** en la téléchargeant à partir du tableau précédent et à **lire cette notice**.*

Attention, toutes les pièces demandées y compris le dossier d'inscription devront être en version PDF.

Voici les différentes étapes à effectuer pour procéder à votre inscription en ligne.

1. Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne.

Certains champs sont obligatoires, Il n'est donc pas possible de passer à la page suivante du formulaire si ces champs ne sont pas remplis.

Vous disposez de 35 mn entre chaque clic : au-delà, le service web d'inscription en ligne coupera sa connexion et la libèrera au profit d'un autre candidat.

⚠ Certains champs devront être complétés par le candidat après impression du dossier qui devra également être signé.

2. Validez votre dossier de pré-inscription en cliquant « je valide et j'imprime ma demande de pré-inscription » et imprimez-le.

Un courriel vous parviendra accusant réception de votre pré inscription avec en pièce jointe le dossier en format PDF. Un **n° de préinscription** et un **n° de certificat** vous seront attribués.

Le lien communiqué dans ce mail vous permettra d'accéder au suivi de votre dossier de candidature (lien vers votre espace candidat).

Ces codes vous permettront de consulter votre espace candidat et de compléter votre dossier de candidature en y déposant les pièces à joindre à votre dossier d'inscription.



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

3. Déposez votre dossier d'inscription complété et signé, accompagné des pièces demandées dans votre espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.

Récapitulatif des pièces à déposer pour confirmer votre pré-inscription en ligne :

- le dossier d'inscription complété et signé,

ET

POUR LE CONCOURS EXTERNE :

- la copie du titre ou du diplôme requis,
- pour les candidats sollicitant l'équivalence de diplôme et la reconnaissance de l'expérience professionnelle, les formulaires (références 070801 REPA et 070801 REPB) ainsi que l'état horaire des services accomplis (référence 070801FE) dûment complétés, signés et accompagnés des justificatifs,

POUR LE CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL :

Les candidats au concours externe spécial peuvent s'inscrire également au concours externe. Dans ce cas, vous devrez réaliser deux inscriptions et déposer deux dossiers d'inscription. Dans ce cas, les candidats doivent préciser dès l'inscription leur choix d'admission en cas d'admission simultanée à ces deux concours.

- la copie du titre ou du diplôme requis,
- un justificatif d'inscription à un cycle de formation accessible sur critères sociaux préparant à l'un ou plusieurs concours externes ou assimilés auprès des écoles et établissements dont la liste est fixée dans l'arrêté du 24 mars 2021 (publié au Journal officiel du 26 mars 2021) – cf. formulaire fourni par le CNFPT à compléter,
- suivre, à la date de la clôture des inscriptions, ou avoir suivi, pendant l'une des quatre années civiles, un cycle de formation.

POUR LE CONCOURS INTERNE :

- une attestation de l'employeur justifiant que le candidat est en activité le jour de la clôture des inscriptions,



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

- un état détaillé des services publics effectifs accomplis depuis la date d'entrée dans la fonction publique, rempli sur l'imprimé joint par le CNFPT (référence 030101FE) et signé par l'autorité compétente, accompagné des pièces justificatives,
- une copie du dernier arrêté justifiant du grade ou de l'emploi détenu au moment de l'inscription, avec indication de l'échelon détenu et de l'indice y afférent ou une copie du contrat de travail et éventuellement du dernier avenant (pour les agents contractuels),

POUR LE 3ème CONCOURS :

- pour les candidats qui justifient d'une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s), une fiche établie, pour chaque expérience, conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales permettant de préciser le contenu et la nature de cette activité, exemplaire délivré par le CNFPT intitulé « attestation professionnelle pour les candidats aux troisièmes concours » (référence 031001TC), dûment remplie, signée et d'y joindre les contrats de travail, ainsi que le formulaire récapitulatif des activités professionnelles (référence 031001TCB),
- pour les candidats qui justifient d'une activité en qualité de responsable d'une association, l'attestation responsable d'association complétée par le président ou la présidente de l'association (référence 031001TCC) ainsi que les statuts de l'association à laquelle ils appartiennent et les déclarations régulièrement faites à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social. Est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- pour les candidats qui justifient de l'accomplissement d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, le formulaire récapitulatif du ou des mandat(s) électif(s) (référence 031001TCD),

Votre dossier sera ensuite instruit par le service concours et examens professionnels du CNFPT qui vous enverra sur votre espace candidat la notification de votre admission.

Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas recevable.



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

Rappel des dates limites pour votre inscription au concours d'administrateur territorial

Retrait des dossiers et préinscription en ligne du 1^{er} mars au 11 avril (minuit, heure de Paris).

Le dépôt du dossier complété et signé et des pièces justificatives est possible sur l'espace candidat jusqu'à la date de limite de dépôt : le 11 avril 2022 (minuit, heure de Paris) à l'aide des n° de pré-inscription et de certificat reçus par courriel lors de votre inscription.

Les candidats ayant déposé leur dossier d'inscription et les pièces constitutives sur leur espace candidat n'ont pas à les renvoyer par voie postale.

Pour contacter le service concours et examens professionnels : concours@cnfpt.fr